

PROCES VERBAL du Conseil Municipal

- Séance du 18 décembre 2023 – 20h30 -

Sous la présidence de M. Julien DEGOUT, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Tessie BARJAT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN, Mme Françoise CHAUX et M. Olivier PERRAT.

Absente excusée : Mme Christelle BALICHARD,

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Après avoir vérifié auprès de l'Assemblée qu'il n'y avait aucune observation sur le procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2023, Monsieur le Maire précise que ce dernier sera publié sur le site de la commune.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Mmes Véronique Goy et Layla Gandon pour présenter l'Association Super Miam ! dont elles sont coadministratrices. Le but de l'association est d'atteindre l'autonomie alimentaire sur le territoire. Leur projet est d'ouvrir un lieu, dès le printemps, afin de regrouper l'ensemble des produits des producteurs locaux.

I – Fin d'année budgétaire :

A - Budget Annexe Lotissement de Seytive :

M. le Maire informe que suite à la vente de la totalité des 4 lots de ce lotissement, il est possible de clôturer ce budget avec une subvention d'équilibre d'un montant de 53 170.08 € à verser du budget principal pour combler le déficit.

A 17 voix « pour » et 1 abstention, l'Assemblée approuve la clôture et le versement de la subvention.

B - Budget Annexe Lotissement de la Provende :

M. le Maire informe que les ventes des lots approuvées lors de la dernière séance seront encaissées sur ce budget en début d'exercice 2024. Il convient de régler la division parcellaire et le plan de bornage établi par le Cabinet Padel d'un montant de 2 005.45 € H.T.

Pour ce faire, la modification budgétaire suivante est proposée :

Section d'Investissement :

Dépenses :	Article 3355 stocks terrains aménagés	+ 2 010.00 €
Recettes :	Article 3355 stocks terrains aménagés	+ 2 010.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :	Article 71355 variations des stocks	+ 2 010.00 €
	Article 6015 terrains aménagés	+ 2 010.00 €
	Article 6718 charges exceptionnelles	+ 1.00 €
Recettes :	Article 71355 variations des stocks	+ 2 010.00 €
	Article 7015 Vente terrains aménagés	+ 2 011.00 €

L'Assemblée approuve cette modification budgétaire à l'unanimité.

C - Budget Annexe Lotissement de la Provende II :

M. le Maire explique qu'il faut passer des écritures pour régulariser les stocks et il convient donc de prendre la modification budgétaire suivante :

Section d'Investissement :

Dépenses :	Article 3355 stocks terrains aménagés	+ 177 000.00 €
Recettes :	Article 3355 stocks terrains aménagés	+ 177 000.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :	Article 71355 variations des stocks	+ 177 000.00 €
	Article 6718 charges exceptionnelles	+ 1.00 €
Recettes :	Article 71355 variations des stocks	+ 177 000.00 €
	Article 7718 produits exceptionnels	+ 1.00 €

L'Assemblée approuve cette modification budgétaire à l'unanimité.

D - Budget Annexe Lotissement de Bellevue :

M. le Maire explique qu'il faut passer des écritures pour régulariser les stocks et il convient donc de prendre la modification budgétaire suivante :

Section d'Investissement :

Dépenses :	Article 3351 stocks terrains	+ 85 915.00 €
Recettes :	Article 3351 stocks terrains aménagés	+ 85 915.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :	Article 7133 variations des en-cours	+ 85 915.00 €
Recettes :	Article 7133 variations des stocks	+ 85 915.00 €

L'Assemblée approuve cette modification budgétaire à l'unanimité.

E - Budget Principal :

M. le Maire informe que les crédits inscrits en charges de personnel au chapitre 012 du budget 2023 s'avèrent insuffisants et il convient donc de prendre la modification budgétaire suivante :

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	<u>32 910 €</u>
Article 6216 personnel extérieur (MAD LFA)	2 858 €
Article 6336 cotisation CNFPT	440 €
Article 6413 personnel non titulaire :	21 087 €
Article 6451 cotisation URSSAF	1 842 €
Article 6453 cotisation caisses retraite	5 186 €
Article 6455 cotisation assurance personnel	1 217 €
Article 6474 versement œuvres sociales	280 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	<u>32 910 €</u>
Article 6419 remboursement sur rémunération du personnel :	5 814 €
Article 7067 cantine	13 218 €
Article 70688 camping	5 967 €
Article 7323 reversement de l'Etat sur les jeux en ligne :	7 911 €

L'Assemblée approuve cette modification budgétaire à l'unanimité.

F – Budgets Annexes Sections du Poyol et de Vachon :

M. le Maire rappelle le contrat de bail de 2017 signé avec Bouygues Telecom pour la location d'un terrain sis au Puy de Os de Vachon pour l'installation d'un pylône.

Les loyers ont été encaissés sur le budget annexe de la section du Poyol suivant la délibération prise en séance du 19 décembre 2017 pour un total de 5 595.85 €. Or la parcelle louée concernée, cadastrée section A n°263, appartient à la section de Vachon.

Aussi, il est proposé de reverser les loyers sur le bon budget annexe et il convient de prendre la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Article 61521 – Entretien bois et forêts :	- 4 281.00 €
Article 6282 – Frais gardiennage :	- 264.00 €
Article 673 – Titres annulés sur exercice antérieur :	+ 4 545.00 €

Recettes :

Article 752 : Annulation du titre de loyer de 2023 d'un montant de 1 051.01 €.

La réémission des titres de loyers sera ensuite faite sur le budget de la section de Vachon.

D'autre part, il conviendra d'annuler les subventions versées du budget principal (de 214.00 € en 2021, de 400.00 € en 2022 et 100.00 € en 2023) qui ont servi pour compenser le paiement de la taxe foncière du budget annexe de la section de Vachon :

Section de fonctionnement du budget annexe section de Vachon :

Dépenses : Article 673 – Titres annulés sur exercice antérieur : + 614.00 €

Recettes : Article 752 – Loyers Bouygues : + 614.00 €

Article 74741 : Annulation du titre de subvention de 2023 d'un montant de 100.00 €.

L'Assemblée approuve cette modification budgétaire à l'unanimité.

G – Prêt à court terme :

M. la Maire explique qu'il conviendrait afin de régler les dépenses de fin d'année, dans l'attente du versement du FCTVA et des soldes de subventions, d'autoriser le Maire à solliciter les banques pour réaliser un court terme de trésorerie de 100 000.00 €.

L'Assemblée, à l'unanimité, accepte de contracter un prêt court terme et autorise le Maire à signer le contrat avec la banque sollicitée.

II - Mise à disposition Loire Forez

M. Enzo FLACHON rappelle la convention en cours afin que le service technique effectue l'entretien de la voirie et des espaces verts communautaires pour le compte de Loire Forez Agglomération.

Il est demandé à l'Assemblée :

- D'approuver le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour, dit de référence, et sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1%
- D'approuver le versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023,
- D'approuver l'avenant n°1 afférent,
- Autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

L'Assemblée, à 17 voix « pour » et 1 abstention, approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Il est demandé aussi :

- De mettre fin au 30 septembre 2022 à la convention de prestation de service pour la facturation de l'assainissement,

- De mettre fin au 5 juin 2023 à la convention de mise à disposition de service pour la surveillance des installations d'assainissement,
- D'approuver l'extension du périmètre d'intervention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des espaces verts d'installations d'assainissement et de la ZAE, aux installations d'eau potable et l'avenant n°1 afférent, joint à la présente délibération,
- D'autoriser le Maire à signer celle-ci.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

VII - QUESTIONS DIVERSES

A - Désignation membres commissions :

- Commission du Collège Robert Schuman (1 titulaire, 1 suppléant) :

M. Quentin BEAL explique qu'il convient, suite à la démission de Marguerite SERGENT, de nommer un délégué pour suppléer au titulaire Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS.

Après délibération et à l'unanimité, l'Assemblée nomme Mme Lucie SION déléguée suppléante au Conseil d'administration du Collège Robert Schuman.

B - Bon d'Achat et remboursement :

Mme Pauline ARTHAUD rappelle qu'un colis de Noël est fait à toutes les personnes âgées de 80 ans et plus de Noirétable et de l'Ehpad. Pour garnir ce colis, Mme GILLIE de St Didier sur Rochefort s'est proposée bénévolement de faire des gâteaux. Aussi, il est proposé de lui rembourser les fournitures d'un montant de 33.00 € et en remerciement de lui donner un bon d'achat de 50.00 € à valoir chez un commerçant de Noirétable.

L'Assemblée approuve à l'unanimité ce remboursement et ce bon d'achat.

C - Remboursement Frais Personnel par l'Ecole St Charles :

Mme Agnès TAMAIN rappelle à l'Assemblée que Mme CREPET Chantal, agent à l'école St Charles aide au service de la cantine municipale pendant les repas des élèves de l'Ecole St Charles.

Elle s'est absentée 3 semaines fin 2022 et fin 2023 et elle a été remplacée par un agent communal à raison de 3/4h par jour sur 12 jours de cantine, soit 9h00 en 2022 et 9h00 en 2023.

Aussi, il est proposé de demander les remboursements de ce remplacement à l'OGEC, sur la base des salaires moyens des agents de la cantine et des frais administratifs afférents, soit un montant forfaitaire de 20.00 € par heure de remplacement. Il demande aussi que ce tarif soit applicable pour les années suivantes.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve ce tarif et autorise le Maire à émettre le titre de 360.00 € (2x9h x20.00 €) à l'OGEC pour le remboursement du remplacement de l'agent de l'Ecole St Charles.

D – Subventions réfection de façades :

M. Le Maire rappelle qu'en 1999 le Conseil a décidé d'accorder des subventions aux particuliers désirant ravalser la façade de leurs immeubles. Plusieurs modifications au règlement de cette opération « réfection de façades » ont été faites au fil des années.

Il est proposé de suspendre cette aide afin de revoir en profondeur les modalités d'attribution de cette aide, pour tenir compte du plan d'actions pour la revitalisation du territoire établi dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

L'Assemblée, à 14 voix « pour » et 4 « abstention » accepte la suspension de cette aide à compter du 1^{er} janvier 2024. Les dossiers déjà validés par le Conseil seront bien sûr maintenus.

E – Déclassement Voie Communale La Rivale :

M. Jean-Marc DUSSUPT explique, qu'en août dernier, Monsieur Faure a sollicité la mairie de Noirétable pour faire l'acquisition d'un bout de voie communale d'une superficie approximative de 100 m² située à La Rivale entre la parcelle D 91 et D 94, dont il est propriétaire.

Le déclassement de cette voie communale est dispensé d'une enquête publique puisque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie qui est impraticable et inutilisée depuis de nombreuses années. (loi de 2004).

Un avis a cependant été demandé aux propriétaires riverains de la parcelle qui ont donné leur accord écrit pour la cession de ladite parcelle à M. FAURE.

Le prix de vente a été fixé à 50 euros.

Les frais de géomètre qui devra effectuer l'arpentage et les frais de rédaction de l'acte seront à la charge de M. FAURE.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve cette vente.

VIII – INFORMATIONS

Recrutements de personnel :

M. le Maire informe le Conseil qu'il a procédé au recrutement de :

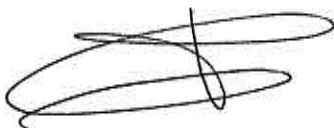
- Mme Lisa RUBY à compter du 23 novembre 2023 à l'école pour remplacer Mme Nathalie CELLIER actuellement en arrêt maladie.

- Mme Solyne AUBRY à compter du 27 novembre 2023 à l'école pour remplacer Mme Fanny BERTHIN actuellement en arrêt maladie.

Comité des Fêtes : M. le Maire remercie l'association pour l'organisation du marché de Noël les 16 et 17 décembre, qui a été très apprécié.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h10.

La Secrétaire de Séance
Christelle MURON



Le Maire
Julien DEGOUT

